

## Postface

### Patrimoine et développement durable en contexte postcolonial. La fatale ambivalence

**Lucie K. Morisset**, Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, École des sciences de la gestion, UQAM

« *De tout ce qui précède découle cette conclusion que toute personne a nécessairement un patrimoine, alors même qu'elle ne posséderait rien, parce que le patrimoine est aussi bien la faculté de posséder, l'aptitude à posséder que la possession elle-même. C'est une qualité, un attribut de la personne humaine.* »

– E. Dramard, « Patrimoine », *La Grande Encyclopédie*, 1902

En considérant les éventuels maillages du patrimoine et du développement durable, ce paradigme à vocation universelle dorénavant au sommet des manuels de bonnes pratiques, cet ouvrage met en lumière des conflits. Des conflits d'usages, d'abord, comme ceux que soulève habituellement le patrimoine; des conflits de représentations, qui rejoignent les enjeux de l'histoire et de la reconnaissance en contexte postcolonial; des conflits conceptuels, autour de ce qu'est le patrimoine et d'à quoi il sert. Et des conflits d'échelles, particulièrement d'échelles territoriales, qui commencent sérieusement à émarger à l'autorité des chartes internationales, dont celles qui se sont saisies du développement durable, justement. Passer outre ces conflits dans l'espoir de ménager toutes et chacune des quêtes de pouvoir qui s'y expriment, et souvent s'y affrontent, ne paraît résoudre rien. Approfondissons-en brièvement quelques aspects, puisqu'ils semblent inhérents au *heritage*, plus précisément sans doute au *patrimoine*, dès lors qu'on le considère dans une perspective internationale.

Le développement durable a, en effet, replacé le patrimoine dans un *international framework* auquel il était en passe d'échapper, du fait de l'engagement, varié mais croissant, des Villes dans son identification et sa valorisation. Toutefois, ce n'est probablement pas une coïncidence si les recherches et les pratiques de gestion qui explorent ainsi l'intégration du patrimoine dans les problématiques territoriales, par exemple en le considérant comme une ressource pour le développement, apparaissent plus nombreuses, comme on le constate, en Asie et en Amérique latine, soit à bonne distance de l'épicentre traditionnel du patrimoine, sis en France et en Europe occidentale. Ni la désindustrialisation, ni la décolonisation ne parviennent à détacher tout à fait le patrimoine de ses vieilles traditions. Mais ce que nous avons appelé « l'infinie particularisation du patrimoine » pour désigner la différenciation des conceptions du patrimoine selon les cultures (mêmes voisines ou rendues parentes par la colonisation) émerge de plus en plus fréquemment dans l'océan des politiques publiques.

Alors, que change l'*international framework* du développement durable au patrimoine ?

Parce qu'il était construit, et donc « non-naturel », le patrimoine a longtemps été suspecté d'attenter à l'environnement dont la protection était au cœur du développement durable. Les vieux édifices aux performances thermiques désuètes, la modernité parée d'amiante, la dispersion des immeubles sur le territoire ou encore le manque de densité des anciens habitats ont fait du patrimoine, sinon un pollueur, à tout le moins un passif, surtout dans la gamme des expressions culturelles à laquelle il était cantonné. L'on a remarqué, dans cet ouvrage, combien les principes de la conservation des monuments continuent d'affecter les approches du patrimoine urbain : coincé dans son institution, le patrimoine des monuments historiques, destiné à la monstration, s'apparente en effet plus aisément à un ornement qu'à un actif du développement. Même (ou surtout) lorsqu'il est un « signe d'identité » pour les villes en compétition sur la scène mondiale, le patrimoine reste rarement considéré sous des angles sociaux ou économiques, si ce n'est en termes d'entrées touristiques; paradoxalement, ce n'est que récemment que les coûts de la démolition sont apparus dans la colonne des bénéfices patrimoniaux.

Le développement durable a pareillement longtemps ignoré la culture, dans laquelle on a de toute façon, pour des raisons d'abord administratives, enfermé le patrimoine. L'idée d'équilibrer la préservation de l'environnement avec le progrès économique et la justice sociale, affirmée en 1992, semblait apporter une réponse suffisante à la question des besoins humains fondamentaux qui avait réorienté le développement durable à une enseigne dite « stratégique ». C'était avant que l'Unesco n'adopte un agenda sur la diversité culturelle, qui la conduira à affirmer que « *No development can be sustainable without including culture* ». L'on a donc ajouté un quatrième pilier, la culture, au développement durable stratégique, indépendamment d'écueils épistémologiques et conceptuels colossaux, comme ceux dont témoignent les discussions à l'effet que le social, l'économique et l'environnemental sont eux-mêmes des phénomènes culturels. C'est par cette porte que le patrimoine, devenu d'ailleurs « patrimoine culturel », est entré dans la maison du développement durable, en préservant de ce fait son statut au sein dans les *international frameworks* mis en œuvre.

Or, si ce qu'on entend par « culture », qu'on se garde bien de définir plus explicitement, déborde probablement de la notion « d'activité culturelle », cette nouvelle internationalisation du patrimoine court-circuite les usages des administrations publiques locales. En miroir des administrations nationales, le patrimoine y est, en effet, souvent rangé parmi les activités culturelles, c'est-à-dire que son rôle dans le milieu de vie se limite à être interprété ou visité. C'est là une approche bien réductrice, particulièrement s'il s'agit de réfléchir au développement durable, justement, à l'intersection du progrès économique, de la préservation de l'environnement et de la justice sociale – et bien qu'il faille remarquer, ici encore, que tous ces termes mobilisent une vision du monde culturellement particularisée.

La nécessité soudaine de repenser le devenir des territoires entiers ravagés par la Deuxième Désindustrialisation (celle des produits de la Seconde Révolution industrielle), comme ceux qu'on a vu abordés dans cet ouvrage, a pourtant bien montré la pertinence d'associer le patrimoine et la requalification économique, en considérant notamment les dimensions immobilières qui distinguent le patrimoine au sein de la culture, voire le

dissocie de ce que les politiques publiques traitent de la culture. Au-delà du *adaptive reuse*, même mesuré à l'aune des indicateurs de la préservation de l'environnement, les dynamiques urbaines (physiques, économiques, sociales entre autres) propres au patrimoine en font en effet, pour peu qu'on le considère sous ces aspects, un acteur de premier plan du développement territorial. Mais tandis que, comme nous l'évoquions, des Villes choisissent ainsi de le traiter plutôt avec des instruments de gestion et de planification du territoire encore immatures, ce virage requiert d'abord de reconnaître la spécificité épistémologique et ontologique du patrimoine, c'est-à-dire ce qui distingue un bâtiment-église d'un spectacle de marionnettes ou une cité ouvrière du *street art*. Et ce virage requiert aussi une approche plus relativiste que celle qui sous-tend l'intégration, aux énoncés de développement durable, des politiques de préservation qu'on associe spontanément au patrimoine. Instituée en principe, la préservation présuppose en effet une objectivité que le patrimoine, éminemment mouvant, n'a pas. La formule de Laurajane Smith est sans ambiguïté : *Heritage does not have value, it is valued*. C'est d'ailleurs pourquoi le patrimoine est aussi un agent de justice sociale, parce qu'il reconnaît le droit de valoriser. Mais il ne faut pas oublier non plus que le patrimoine *also gives value*. C'est ce qui explique, au moins en partie, l'empilement des paliers de décision et d'intervention qui caractérise le patrimoine, dans lequel chaque nouvelle strate légitime les autres (surtout celles au-dessus), ainsi que les tentatives répétées des chartes internationales, comme *Historic Urban Landscape* et *Culture : Urban Futures* de rattraper le patrimoine, quelle que soit la direction qu'il prenne dans quelque coin du monde. Surtout, c'est ce qui explique son potentiel et ses effets fonciers et sociaux de mieux en mieux documentés.

Voilà donc que sitôt échappé des griffes du monument, le patrimoine se trouve amalgamé — conceptuellement et, par voie de conséquence, administrativement — avec la culture dans laquelle il perd la majeure part de sa capacité au plan du développement durable, celle qui le situerait précisément au cœur de la préservation de l'environnement, du progrès économique et de la justice sociale. Cela semble être une conséquence directe du *international framework* qui l'accapare, parce que le territoire forcément localisé dont le patrimoine émerge n'existe pas à cette échelle globale : le patrimoine des chartes et des conventions y est une représentation abstraite bien plus qu'une dynamique d'un milieu de vie. À cette échelle, le patrimoine, les musées, la culture, voire les bibliothèques et les archives deviennent interchangeable. Ça n'est ni un gain ni pour le patrimoine, ni pour le développement durable.

Au-delà de la théorie constructiviste privilégiée dans les études sur le patrimoine en France et de son fruit, cette si intraduisible notion de « patrimonialisation », les incursions menées en anglais du côté de la théorie critique ont aussi jugé durement les chartes et les conventions qui ont déployé le patrimoine à cette échelle. Comme nous l'avons revu dans cet ouvrage, le patrimoine, particulièrement lorsqu'il est mobilisé dans des politiques publiques en tant qu'expression culturelle, est un puissant agent d'exclusion, ce qui n'est évidemment plus recevable dans un contexte postcolonial. Or, le rendre inclusif ne relève pas d'un problème d'accessibilité, comme lorsqu'on traite des heures d'ouverture d'un monument historique, mais d'un problème de conflit de représentations, aggravé par la mobilité des informations : la dissémination rendue

possible par les médias sociaux, tout particulièrement, ont atomisé le cénacle des débats et des savoirs. Tout un chacun peut donc revendiquer son patrimoine : en effet rien, comme on l'a vu, ne peut statuer à l'effet que trois églises de communautés noires louisianaises auraient moins de valeur que Notre-Dame-de-Paris. À l'échelle internationale, dans un monde dématérialisé, ce qui a plus de valeur est bien souvent ce qui est soutenu par plus de pouvoir.

Ainsi, tandis que, dans l'empilement des niveaux d'expertise et de décision, le territoire local, surtout depuis que l'*international framework* préconise de le prendre en compte, peut faire des gains stratégiques au plan de la reconnaissance, cette reconnaissance ne peut être acquise qu'au prix, non seulement de l'exclusion (de ce qui est absent de la sélection des corpus patrimoniaux choisis, par exemple l'héritage d'une communauté minoritaire, comme cela a déjà été le cas), mais aussi d'une désappropriation assez paradoxale. Par nature, l'*international framework* perpétue en effet l'idée d'une hiérarchie des patrimoines : ce qui se trouve sur la liste du patrimoine mondial est plus important que ce qui est « seulement » classé à l'échelon national, etc., ainsi que le promeut la notion hautement critiquée de « valeur universelle exceptionnelle ». Le plus important devient alors très distant d'une population locale et de sa participation, puisqu'il concerne alors « plus » que cette population locale, ce qui justifie alors sa prise en charge par une région, par une nation, voire par un groupement de nation au titre desquels la population locale est forcément minorisée.

Cette réduction du patrimoine à l'état d'un principe dès lors qu'il gravit les échelons mis en place par des *international frameworks* invalide les cadres normatifs traditionnels, comme c'est le cas de plusieurs politiques et pratiques examinées dans cet ouvrage. Mais l'ambivalence d'un patrimoine qui serait à la fois local et international est aussi fatale, puisque l'abstraction et la déterritorialisation nécessaire aux conventions et aux chartes établies à cette échelle entravent, voire invalident le rôle du patrimoine dans le développement durable. Qui plus est, à l'heure de la décolonisation, on peut difficilement arguer qu'il soit possible, comme le requièrent les conventions et les chartes, de prédéfinir le patrimoine en amont ou à partir d'ailleurs. Comme l'écrivait déjà Eugène Dramard dans *La Grande Encyclopédie* il y a plus de cent ans, le patrimoine est « de ces idées qui, à raison de leur simplicité apparente, paraissent s'expliquer d'elles-mêmes et pouvoir se passer de définition, parce que tout le monde croit entendre ce que cela veut dire ». En cet *Age of Discontinuity*, comme le nommait Peter Drucker, c'est une possibilité significative. Et c'est aussi une question à laquelle, aujourd'hui, le principe de l'intervention des pouvoirs publics dans le patrimoine invite à réfléchir.